

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 23.10

Approbation du compte administratif 2022

Le Comité Syndical dûment convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni pour une réunion le 4 avril 2023 à 9h00, dans la salle Pierre de Voyer d'Argenson à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE, Gilles MORISSEAU

Suppléant : Stéphane ALLOUCH

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Anthony BROTTIER

Suppléants : Benoit COQUELET, Sybil PECRIAUX, Gérard PEROCHON

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Sandrine BARRAUD ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, François BOCK ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_10-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Hors de la présence de Monsieur Alain Pichon, président,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **d'approuver le compte administratif 2022.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

ont voté pour : 16

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_10-DE
Reçu le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

COMITE SYNDICAL DU SMAPB

Mardi 4 avril 2023 - 09h00

Salle Pierre de Voyer d'Argenson - Hôtel du Département

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT N°4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard a approuvé son budget primitif 2022 le 8 avril 2022.

Le budget d'un montant de 5 887 890,18 € comprend une section de fonctionnement de 3 272 032,84 € et une section d'investissement de 2 615 857,34 € pour assurer principalement le financement des investissements nécessaires prévus dans la convention de la délégation de service public et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Au 31 décembre 2022, ce budget a été réalisé de la façon suivante :

Résultat exercice 2022

Fonctionnement

• dépenses de fonctionnement :	3 280 915,47 €
• recettes de fonctionnement :	3 991 000,23 €
soit un excédent de fonctionnement de :	710 084,76 €
excédent 2021 reporté :	152 746,87 €
excédent 2022 cumulé	862 831,63 €

Investissement

• dépenses d'investissement :	1 066 038,05 €
• recettes d'investissement :	1 115 400,27 €
soit un excédent d'investissement de	49 362,22 €
excédent 2021 reporté :	550 159,68 €
excédent 2022 cumulé :	599 521,90 €

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève donc à 1 462 353,53€

Pour information, le compte administratif ci-dessous est présenté par chapitre. Le CA 2022 dans sa version intégrale est joint en annexe 2.

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_10-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	LIBELLES	BP 2022	Réalisé en 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	874 520,00	780 097,51
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 000,00	14 095,93
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 448 351,00	1 427 196,05
66	CHARGES FINANCIERES	2 198,00	2 197,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	282 645,18	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	158 128,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042/6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	484 190,66	1 057 328,27
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 272 032,84	3 280 915,47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	LIBELLES	BP 2022	Réalisé en 2022
13	ATTENUATION DE CHARGES		0,00
70	PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE	20 000,00	20 000,00
74	DOTATIONS, CONTRIBUTIONS	2 379 536,00	2 427 372,60
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 351,66
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	766 911,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	152 746,87	
	RECETTE D'ORDRE	719 749,97	774 364,97
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 272 032,84	3 991 000,23
	DEFICIT 2021	EXCEDENT 2022	710 084,76
	EXCEDENT 2020 REPORTE	EXCEDENT 2021 REPORTE	152 746,87
	EXCEDENT 2021 CUMULE	EXCEDENT 2022 CUMULE	862 831,63

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_10-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap	LIBELLES	BP 2022	Réalisé en 2022
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	90 422,37	90 422,37
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	840 000,00	152 250,71
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 000,00	0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
	DEPENSE D'ORDRE	1 525 434,97	823 364,97
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 615 857,34	1 066 038,05

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	LIBELLES	BP 2022	Réalisé en 2022
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	550 159,68	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	766 750,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 072,00	9 072,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 289 875,66	1 106 328,27
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 615 857,34	1 115 400,27
	EXCEDENT 2021	EXCEDENT 2022	49 362,22
	EXCEDENT 2020 REPORTE	EXCEDENT 2021 REPORTE	550 159,68
	EXCEDENT 2021 CUMULE	EXCEDENT 2022 CUMULE	599 521,90

Au vu de ces éléments, le comité syndical est invité à :

- approuver le compte administratif 2022.

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_10-DE
 Reçu le 12/04/2023
 Publié le 12/04/2023